

Emolument

Tarif applicable pour l'accréditation de prestataire et de modules

Tarif jusqu'au 31.12.2014 (tarif 2011):

Première accréditation du prestataire Y compris le premier module	CHF	2'000.00
Accréditation des modules suivants	CHF	300.00

Tarif dès 01.01.2015:

Première accréditation du prestataire Y compris le premier module	CHF	2'200.00
Accréditation des modules suivants	CHF	500.00
Accréditation du cours d'actualisation	CHF	300.00

Approuvé par le comité odamed, OrTra formation professionnelle AM, le 22 septembre 2014,
dernière modification/complément le 10 septembre 2019.

La présidente:

Marianne Schenk

L'administrateur:

Bruno Gutknecht, avocat